



SANTÉ AGRICULTURE ALIMENTATION
POUR LA VILLE DE BETTON (35830)

PROPOSÉ AUX CANDIDATS A L'ÉLECTION MUNICIPALE 2020 PAR :

- LES COQUELICOTS DE BETTON
- LE COLLECTIF DE SOUTIEN AUX VICTIMES DES PESTICIDES DE L'OUEST

PRINCIPE A : APPLIQUER LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

PRINCIPE B : INTÉGRATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET DE L'URGENCE CLIMATIQUE

Pour répondre à l'urgence climatique, intégrer des critères environnementaux, ainsi que les impacts à long terme décisifs dans les arbitrages des projets locaux, les critères d'appels d'offres et l'organisation de la commune.

Guide de lecture et réponse :

La liste s'engage à respecter les deux principes ci-dessus et indiquer le niveau d'engagement pour chacun des points ci-dessous.

Des explications ponctuelles sont fournies en Notice, référencées par des index dans le corps du pacte.

- > La case de gauche indique **non ou pas du tout**.
- > La case de droite indique **oui ou tout à fait**.
- > La case du centre indique **engagement partiel**, peut prendre une valeur le cas échéant.

La large case dessous sert à indiquer un éventuel commentaire ou identifier un livrable.

| #1. Protéger la santé des habitants | | | |
|--|--|---|---|
| | Planifier la suppression totale de l'usage des pesticides sur l'ensemble de la commune par arrêté municipal. | X | |
| 1 | <i>Nous partageons l'enjeu sanitaire et la nécessité de réduire significativement l'utilisation de pesticides. Mais nous privilégions une démarche d'accompagnement de l'ensemble des parties prenantes pour construire et mettre en œuvre, en concertation, un plan d'actions ambitieux de sortie des pesticides (sensibilisation / changement des mentalités, actions concrètes avec les agriculteurs, développement de la demande pour amener à une amplification de l'offre en bio).</i> | | |
| | En période transitoire, accompagner les agriculteurs conventionnels dans cette mutation, avec le concours de Rennes Métropole | | X |
| 2 | <i>Rennes Métropole travaille ce sujet, et nos élus bettonnais à la Métropole auront à cœur de contribuer à la structuration de cet accompagnement. En parallèle, au plan communal, le groupe de travail évoqué à la question 3 aura aussi pour but d'aider chacun à trouver ses leviers d'amélioration, dans le dialogue et la confiance.</i> | | |
| | Constituer un groupe de travail et d'échange : agriculteurs - riverains et associations représentant ces riverains. | | X |
| 3 | <i>Nous nous engageons à poursuivre et renforcer les travaux initiés en 2019 avec l'ensemble des parties prenantes, en sollicitant le soutien de partenaires experts et en commençant par l'établissement d'un diagnostic partagé.</i> | | |
| | Protéger les riverains en veillant à l'application des Zone de Non Traitement définies dans l'arrêté du 27 décembre. | X | |
| 4 | <i>Cette compétence de veille / contrôle ne relève pas de la commune, mais nous pouvons être en relais, voire en alerte si nécessaire.</i> | | |
| | Protéger les riverains en intégrant dès la conception des nouvelles zones d'habitation une zone tampon/haies anti-dérive à la charge de l'aménageur (cf. Notice - i). | | X |
| 5 | | | |
| | Protéger les riverains en imposant la pratique de la culture biologique sur toutes les réserves foncières communales. | | X |
| 6 | <i>Au fur et à mesure des transmissions.</i> | | |
| | Protéger les agriculteurs bio et leurs champs en culture biologique, des dérives d'épandages de pesticides venant des champs en conventionnel voisins, en appliquant les mêmes distances de non-traitement que pour les riverains. | X | |
| 7 | <i>Trouver des terrains d'entente en bonne intelligence pour une cohabitation sereine, dans le cadre des réunions avec l'ensemble des parties prenantes.</i> | | |
| | Refuser toute charte de type charte FOSEA, qui n'aurait pas été validée par une association de protection des riverains (cf. Notice - ii). | | X |
| 8 | | | |
| | Contrôler le respect de zéro-pesticide (insecticides, herbicides, fongicides) sur les bords de routes et bas-côtés et fossés. | X | |
| 9 | <i>Cette compétence de veille / contrôle ne relève pas de la commune, mais nous pouvons être en relais, voire en alerte si nécessaire.</i> | | |
| #2. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, et le lien entre producteurs et consommateurs | | | |
| | Promouvoir et engager la conversion des agriculteurs de la commune, en bio (cf. Notice - iii) sur la durée de la mandature en leur offrant : | | |
| 10 | > un maximum de débouchés sur la commune | | X |
| | <i>Encourager l'approvisionnement plutôt à l'échelle métropolitaine (Manger Bio 35) et faciliter les réponses à appels d'offres pour les productions bio ; valoriser les producteurs bio du territoire.</i> | | |
| | > un diagnostic de transition tel que proposé par AGROBIO 35 par exemple, cohérent sur la commune | X | |
| 11 | <i>(cf. Notice - iv) Sur le principe, nous sommes d'accord. Piste à explorer, notamment sur l'aspect financement.</i> | | |
| | > une aide à la conversion / à l'installation | X | |
| 12 | <i>Compétence de l'État ou de la Région ; voir surtout comment est-ce qu'on assure la pérennisation après les aides.</i> | | |
| | Favoriser les circuits courts, locaux et bios : dans un rayon de 50 km | | |
| | > viser à l'autosuffisance et à la résilience alimentaire (cf. Notice - v). | X | |
| 13 | <i>L'autosuffisance est un objectif très ambitieux pour une commune comme Betton ; pousser cela au niveau de la Métropole (Terres de Lien ; ouvrir Parcel).</i> | | |
| | > viser 100% en restauration collective bio et locale sur la durée de la mandature | X | |
| 14 | <i>100% de bio dans la restauration collective ne nous semble ni réaliste ni sincère à l'échelle de ce mandat, sauf à abandonner tout ancrage local et raisonner dans une logique d'approvisionnement nationale voire internationale. Ce n'est pas notre choix, nous préférons donc nous engager fermement à atteindre 50% de produits bio (sur la valeur d'achat des denrées) d'ici la fin de la mandature, complété par des produits "Terres de Sources" ou durables.</i> | | |
| | Utiliser la commande publique pour soutenir les filières paysannes, bio et locales, au fur et à mesure du renouvellement des contrats (écoles maternelles et primaires, collège, résidences personnes âgées...) et visant une juste rémunération des paysans. | | X |
| 15 | <i>En cours</i> | | |
| | Former les agents communaux et les élus en charge de la commande publique (rédaction des appels d'offres notamment) afin d'inclure systématiquement des clauses spéciales pour favoriser les produits locaux et en circuit court (cf. Notice - vi). | | X |
| 16 | <i>En cours</i> | | |
| | Mettre à disposition un local pour l'installation d'une épicerie coopérative de producteurs-trices locaux. | | X |
| 17 | <i>Si une telle demande arrivait - ce qui n'est pas le cas pour l'instant - nous soutiendrions la démarche / le projet, comme nous avons pu le faire par le passé pour les AMAP ou l'épicerie du canal. En parallèle nous poursuivons le dialogue entamé avec les réseaux de magasins bio (par ex. Biocoop) pour faciliter une implantation, en renfort de l'offre commerciale sur la commune.</i> | | |
| | Proposer un marché alimentaire bio et local hebdomadaire, indépendant du marché dominical. | X | |
| 18 | <i>Nous envisageons plutôt de travailler cette question sur le marché dominical en mettant en avant les commerçants bio (plus de visibilité, de communication et favoriser l'arrivée de nouveaux commerçants quand des places se libèrent).</i> | | |

| #3. Préserver le foncier agricole et accompagner l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices dans une logique paysanne et bio | | | |
|---|---|---|---|
| 19 | Réaliser un diagnostic foncier territorial dans la première année de mandat, mené de façon participative avec tous les acteurs de la commune, permettant d'identifier les terres disponibles et celles qui vont se libérer à court et moyen terme. <i>L'investissement de départ est à calibrer et la question de l'actualisation d'un tel diagnostic doit aussi être posée. Mais nous sommes d'accord pour fixer un point 0, dans l'optique de nourrir la concertation et les actions qui pourront en découler.</i> | | X |
| 20 | Aider à l'installation de nouveaux agriculteurs et à la reprise de fermes pour des projets agroécologiques à forte valeur ajoutée environnementale, sociale et territoriale. <i>Cf. ci-dessus sur l'aide à l'installation.</i> | X | |
| 21 | Exercer le droit de préemption sur les terres agricoles. <i>Là où le droit de préemption est ouvert / possible.</i> | | X |
| 22 | Mettre en place sur une terre agricole appartenant à la commune un projet de cultures maraîchères, horticoles, arboricoles au bénéfice de la cuisine centrale (régie municipale). <i>Ce type de projet nous semblerait pertinent pour une structure d'insertion : c'est une piste que nous étudierons, sans pouvoir nous engager à ce stade sur sa concrétisation.</i> | X | |
| 23 | Sanctuariser les terres bio : pas de retour au conventionnel. <i>Nous n'avons pas cette compétence au niveau de la commune mais nous pouvons faire en sorte que les exploitations en bio soient un succès en travaillant sur la demande, l'information/sensibilisation, etc.</i> | X | |
| 24 | Préserver la vocation alimentaire des terres : pas de méthaniseurs alimentés par des cultures céréalières. <i>D'accord avec cette proposition. Nous pourrions accepter de petits méthaniseurs centrés sur la valorisation des déchets en circuit court. La question de la matière première utilisée doit être un point de vigilance.</i> | | X |
| 25 | Favoriser l'échange de parcelles entre paysans, dans le but de réduire les distances parcourues en tracteur. <i>Ces échanges se pratiquent régulièrement de gré à gré entre exploitants, les besoins semblent faibles aujourd'hui à Betton. Le diagnostic partagé, dans le cadre du groupe de travail, permettra toutefois de voir si ce sujet doit encore faire l'objet d'une démarche spécifique.</i> | X | |
| 26 | Réhabiliter et protéger les talus, fossés attenants et haies existantes de la destruction. Toute destruction autorisée d'un talus ou d'une haie doit être compensée par une replantation non aidée avec un coefficient de 2 à 3 selon le relief. <i>Nous avons accru à cette fin les EIEP (Espaces d'Intérêt Ecologique et Paysager) dans le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ; ils sont à faire connaître auprès des exploitants de Betton, de même que les filières de valorisation du bois de bocage qui contribuent à la conservation des haies.</i> | X | |
| 27 | Systématiser les baux environnementaux (BRCE) pour l'ensemble des réserves foncières communales actuelles et futures, sur la durée de la mandature. <i>En cours</i> | | X |
| 28 | Restaurer l'usage des chemins communaux disparus : recenser et chiffrer les cheminements disparus ou interrompus, établir un plan pluriannuel de rétablissement de ces cheminements avec l'aide des citoyens et des associations. <i>Nous œuvrons pour la préservation des chemins qui existent encore. Il convient d'établir un maillage et une planification de création / de réhabilitation.</i> | | X |
| 29 | Créer simultanément de nouvelles liaisons entre ces cheminements, pour un maillage de la commune. <i>A relier à la question précédente, en structurant ce maillage cohérent autour de deux usages prioritaires : l'optimisation des circulations douces et les boucles de promenades loisirs / tourisme.</i> | | X |
| #4. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective | | | |
| 30 | Augmenter progressivement la part des produits issus de l'agriculture biologique pour atteindre 100% sur la durée de la mandature. <i>100% de bio dans la restauration collective ne nous semble ni réaliste ni sincère à l'échelle de ce mandat, sauf à abandonner tout ancrage local et raisonner dans une logique d'approvisionnement nationale voire internationale. Ce n'est pas notre choix, nous préférons donc nous engager fermement à atteindre 50% de produits bio (sur la valeur d'achat des denrées) d'ici la fin de la mandature, complété par des produits "Terres de Sources" ou durables.</i> | X | |
| 31 | Pérenniser 2 repas végétariens par semaine dans les cantines. <i>Avant d'évoquer une pérennisation, il convient de penser la transition en passant par un grammage moindre sur la viande et une augmentation des autres apports protéiques (légumineuses...). L'introduction d'un second repas végétarien hebdomadaire pourra se faire dans un deuxième temps, progressivement et avec une sensibilisation des familles.</i> | X | |
| 32 | Réduire de 75% le gaspillage alimentaire de la restauration collective à l'échelle de la mandature. <i>A relier au point précédent : moindre grammage, service adapté aux souhaits de l'enfant (qui se ressert s'il le souhaite) + information / sensibilisation sur ces questions.</i> | X | |
| 33 | Être transparent auprès des parents sur les ingrédients et les origines des produits. <i>Proposition à préciser, notamment dans le niveau de détail attendu et les canaux de communication.</i> | | X |
| 34 | Faire un test mensuel inopiné de résidus de pesticides dans les plats de la restauration collective (et établir des seuils à respecter le cahier des charges de la commande). <i>Proposition à préciser (Comment ? Par qui ? Réurrence ?)</i> | | |

| #5. Protéger les ressources naturelles <i>(cf. Notice - vi)</i> | | | |
|---|---|---|---|
| 35 | Proposer un diagnostic des sols en termes d'érosion, qualités du sol vivant du point de vue organique et micro biologique afin de pouvoir accompagner les agriculteurs. Maintenir la qualité des sols pour permettre une bonne production en bio. Sur le diagnostic en tant que tel, voir quel financement peut y être dédié. | | X |
| 36 | Étudier le passage en régie de la gestion de l'eau et l'assainissement. La gestion de l'eau et de l'assainissement sont de compétence de Rennes Métropole et passés en gestion publique au cours du présent mandat (service Assainissement de Rennes Métropole et Collectivité Eau du Bassin Rennais). La délégation de service public au privé sur Betton n'est que le fruit d'une situation antérieure, dont l'abandon est déjà programmé lors du prochain renouvellement de contrat pour une gestion publique de l'eau. | | X |
| 37 | Privilégier, dans l'aménagement de l'espace urbain, le végétal (jardin partagé, jachères fleuries, haies maraîchères ...) aux surfaces artificielles. Cf. programme de Betton Ensemble : "Tout Betton Pousse", vergers urbains, vergers conservatoires, etc. | | X |
| 38 | Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire. D'accord et déjà majoritairement le cas sur la commune. | | X |
| 39 | Faire acte de candidature à la labellisation API-CITE (cf. Notice - vii). Oui. | | X |
| #6. Proposer, promouvoir et appliquer localement les dispositions de protection de l'eau <i>(Voir le Manifeste pour la protection de l'eau ; cf. Notice - ix)</i> | | | |
| 40 | Tant dans son propre domaine d'action communal qu'au sein des organismes intervenant dans la gestion de l'eau (Métropole, CEBR, CLE, SDAGE...) appliquer et promouvoir les dispositions des bassins versants applicables tant aux nitrates qu'aux pesticides. | | X |
| 41 | Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous. Poursuivre ce qui a été engagé sur les mandats précédents, et notamment porté par Laurence Bessière. | | X |
| 42 | Communiquer les données qualité des eaux captées (molécules chimiques et quantités). Voir rapport d'activité de Eau du Bassin Rennais et développer ou préciser la demande si nécessaire. | X | |
| 43 | Restaurer et rétablir le captage du Vau Reuzé à Betton pour qu'il soit conforme aux normes, après avoir défini au terme de la première année les actions à conduire sur la mandature. Action a été budgétée pour l'année 2020 pour un système de déferrisation. | | X |
| 44 | Installer des équipements de stockage des eaux de pluie sur l'ensemble des bâtiments communaux. Faire une étude de faisabilité sur les nouveaux bâtiments ou en cas de rénovation (en fonction aussi de l'utilisation potentielle de l'eau stockée). | X | |
| 45 | Rétablir les fossés en bordure de parcelles agricoles pour limiter l'érosion des sols et développer les haies entre les parcelles agricoles et les bordures de champs. Cf. question 26 | X | |
| #7. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire les espaces et ressources | | | |
| 46 | Soutenir les initiatives citoyennes et associatives de la commune par la mise à disposition de ressources et d'espaces créant lien social, échanges, expérimentations ouverts à l'ensemble des habitants. D'accord. | | X |
| 47 | Encourager les animations, événements tels que jardins partagés, ramassage annuel de pommes et pressage des vergers de la commune. D'accord. | | X |
| #8. Obligation de mettre en place et de rendre public un audit et une grille de résultats de chacune des propositions énoncées | | | |
| | Mettre en place un comité paritaire de pilotage (citoyens, élus, associations) pour la mise en œuvre des engagements du présent pacte. D'accord en associant les agriculteurs. | | X |
| | Organisation d'une réunion de lancement réunissant Mairie et associations, dans les 3 mois qui suivent les élections. D'accord en associant les agriculteurs. | | X |
| | Réunion annuelle (ou semestrielle) publique de suivi des mesures avec les associations et mise à disposition du Collectif de suivi du pacte, d'une double page annuelle dans le Bulletin d'Informations Municipales. D'accord en associant les agriculteurs. | | X |

Les associations et collectifs qui soutiennent le pacte de la transition

« Santé Agriculture Alimentation » Betton :

Les Coquelicots de Betton - Collectif de Soutien aux Victimes des pesticides de l'Ouest



Pour les Coquelicots

Jean-Luc HERROUIN



Pour le Pacte de la Transition Betton

Pour le collectif de soutien aux victimes des pesticides

Françoise CHEVALIER

[Signature]

Pour la liste Betton Ensemble

Betton le 9-3-2020

Suzanne Bessière

[Signature]

Notice

i) Les futures zones d'habitation devront intégrer une zone tampon/haies anti dérive pour être protégées des dangers liés aux épandages. Cette zone tampon doit être à la charge de l'aménageur et non à celle des futurs habitants. **En aucun cas une décharge de nuisances relatives aux pesticides ne sera proposée aux futurs habitants.**

Vivre à la campagne, en bordure de champ suppose l'acceptation du chant du coq, mais en aucun cas celle des pesticides ; hors de question d'accepter la signature d'une décharge supposant l'acceptation de pratiques agricoles utilisant les pesticides ou d'abandonner nos campagnes à Monsanto.

ii) Simulacre de concertation ne visant qu'à maintenir l'utilisation actuelle des pesticides. Ou à retarder l'atteinte de l'objectif.

iii) Ce point est issu du volet 1 du manifeste eau [cela implique bien sûr un chiffrage de cette conversion et des aides à trouver pour cette conversion. Mais cela est en cohérence avec l'arrêté zéro pesticide sans limite, sur l'ensemble du territoire de la commune.]

Atteindre un doublement des fermes converties sur la durée de la mandature pourrait par exemple être envisagé

iv) Accompagner en tant que commune, les agriculteurs en conventionnel pour un audit de passage cohérent en bio effectué par exemple par Agrobio35 et financé par les SDAGE.

v) Notre aptitude à recouvrer un fonctionnement permettant d'assurer les besoins essentiels de la population, après avoir été soumise à un choc.

vi) L'idée étant de pouvoir garantir un débouché aux agriculteurs bio ou en conversion, locaux. Inclure des fournisseurs et organisations de producteurs Ex AGROBIO35 aux commissions de préparation

vii) **LOI n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau**

Art. 1er. - L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

viii) **APICITÉ** est un label lancé en 2016 par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) afin de valoriser les actions de terrain des collectivités (communes et EPCI) qui œuvrent au quotidien pour la préservation de l'abeille et de l'environnement. Les collectivités ont la possibilité de présenter leur candidature dans le cadre de la campagne de labellisation de 2020. La date limite de dépôt du dossier n'est pas encore fixée mais elle se situera à la fin septembre 2020, il en va de même pour la cérémonie de remise du label qui aura lieu fin novembre 2020.

Le questionnaire de candidature est composé de 40 questions réparties en 5 grandes parties :

- Développement durable (5 questions),
- Gestion des Espaces Verts (8 questions),
- Biodiversité (9 questions),
- Apiculture (10 questions),
- Sensibilisation (8 questions)

ix) Le Manifeste EAU a été élaboré par Eau et Rivières de Bretagne, L'Arbre Indispensable et Bretagne Vivante.

Les dispositions visées dans le Manifeste sont les suivantes :

1. Volet système de production agricole : Conversion vers l'agriculture biologique, par un accompagnement, de l'ensemble des agriculteurs.

2. Volet restauration de la trame bocagère et hydraulique : aménagement foncier à objectifs environnementaux sur la base de la charte de l'Arbre Indispensable

3. Volet alimentaire : Valorisation des produits agricoles via des engagements de la collectivité, (du type Terre de sources), permettant une juste rémunération des paysans.

4. Volet foncier/emploi : soutien aux installations et reprises d'exploitation pour des projets agroécologiques à forte valeur ajoutée environnementale, sociale et territoriale.

5. Volet financier : Mobilisation des financements publics (fonds européens, aides agricoles et environnementales,...) au bénéfice de cette transition

6. Volet animation/formation/recherche : Un tel projet de territoire nécessite une animation et une coordination pour permettre une vision globale et non-sectorisée de l'aménagement du territoire. Cette démarche servira de support de formation pour l'enseignement agricole, les agents des collectivités, les étudiants, les citoyens...